

# Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels

## Outils de gestion et de planification

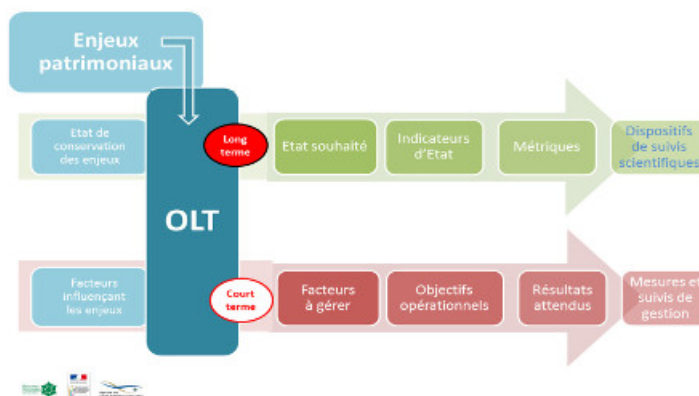


### 4.1 - Définir des objectifs à long terme et évaluation

mise à jour: 06/05/2015

Objectif : appréhender ce qu'est un Objectif à Long Terme (OLT), quels rôles jouent les OLT au sein de l'élaboration du plan de gestion, et accompagner la définition de ces objectifs primordiaux intimement liés à l'évaluation.

- [A quoi correspondent les Objectifs à Long Terme ?](#)
- [Pourquoi définir des OLT ?](#)
- [Quelle « unité de mesure » \(I\) pour formuler l'OLT ?](#)
- [Comment définir la tendance souhaitée \(III\) et le résultat attendu \(IV\) ?](#)
- [Bibliographie](#)



#### A quoi correspondent les Objectifs à Long Terme ?

Un objectif à long terme définit l'**état souhaité par rapport à la situation actuelle qu'il faut viser pour préserver l'enjeu**. Dans la mesure du possible il doit traduire le résultat attendu en s'appuyant sur un état de référence et le niveau d'exigence fixés par l'instance de gouvernance ; c'est-à-dire les conditions à remplir pour atteindre cet objectif.

Un Objectif à long terme est un **objectif stratégique**, c'est :

- Une **décision « politique »** qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions ;
- Une **vision « précise » du résultat à atteindre** (s'affranchissant d'éventuelles variations annuelles ou conjoncturelles) ;
- Cet **état ou type de fonctionnement** souhaité doit être ambitieux et « atteignable » ;
- Un objectif à long terme (au moins 15 ans) est défini en fonction du niveau de connaissance de la responsabilité du site vis-à-vis des différents enjeux, mais reste dynamique (peut être réajusté en fonction de l'évolution des enjeux ou de l'amélioration des connaissances sur le site).

Il existe **plusieurs catégories d'OLT** qui dépendent des différentes finalités des types d'ENP (cf. tableau des différents types d'enjeu en [fiche 3.1](#)).

#### Pourquoi définir des OLT ?

Pour avoir une **vision claire, précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre** en termes de conservation d'enjeux pour lesquels le site a une responsabilité particulière. C'est à la lumière de ces objectifs que seront évaluées l'atteinte des résultats attendus et l'efficacité de la gestion.

Enfin, dans le processus de concertation, **la définition des OLT peut faciliter l'émergence d'un consensus sur les résultats attendus à long terme ce qui relègue à plus tard les possibles oppositions sur les choix opérationnels à faire à court terme pour y arriver.**

### Une formulation précise et adaptée

Les Objectifs à Long Terme doivent idéalement être formulés à partir des quatre éléments suivants :

- **La ou les « unités de mesure » de l'objectif** : Quels résultats attendus sont visés ? (quel état de conservation, quel effectif, quelle fonctionnalité...)
- **Le ou les enjeu(x) concerné(s)** : tous les enjeux identifiés doivent être couverts au moins par un OLT ne serait-ce qu'un objectif de maintien de la situation actuelle.
- **La tendance souhaitée par rapport à la situation actuelle** : s'agit-il d'améliorer les choses ou de les maintenir en l'état ?
- **Le résultat attendu à long terme** : Suivant le niveau de connaissances et/ou l'acceptabilité sociale, il n'est pas toujours possible de définir précisément cette composante.

Finalité de création de l'ENP	I) La ou les « unités de mesure » de l'objectif	II) L'enjeu concerné	III) La tendance souhaitée par rapport à la situation actuelle	IV) Le résultat attendu à long terme.
F1 ou F2 : bon état des espèces et habitats	Une capacité d'accueil pour...	...l'avifaune en hivernage...	... conservée ...	...qui confère au site une importance internationale
	Une couverture ...	... de l'herbier de zostère...	... restaurée ...	... à son niveau de 1950
F4. Le bon état des eaux	Une qualité écologique...	...des eaux...	... rétablie ...	...permettant le bon fonctionnement des écosystèmes
F5. L'exploitation durable des ressources	Un niveau de prélèvement...	... de pêche professionnelle et récréative...	...ajusté...	...aux capacités du milieu pour garantir son renouvellement et un bon niveau de productivité
F6. Le développement durable des usages	Des pratiques éco-compatibles...	... des sports et loisirs de nature ...	...développées...	... assurant le maintien des activités et la préservation du milieu

Exemples d'objectifs à long terme. L'ordre des différents éléments peut être modifié !

Au cours de l'étape précédente ([fiche 3.1](#)), les enjeux ont été définis, il s'agit maintenant d'établir les 3 autres composantes.

### Quelle « unité de mesure » (I) pour formuler l'OLT ?

Le choix de l'unité de mesure ou des critères utilisés pour formuler l'OLT à long terme se fait en répondant à plusieurs questions :

- **Qu'est ce qui est vraiment important pour l'enjeu ? pour l'ENP ?**

Il s'agit ici d'affiner pourquoi l'ENP a une responsabilité pour l'enjeu.

### Comment en rendre compte au mieux ? Qu'est ce qu'il est possible de mesurer ?

Ce point est plus pragmatique.

La formulation des OLT ne doit pas dépendre du niveau de connaissance. On sera parfois amené à formuler des objectifs de résultats attendus sur ce que l'on ne sait pas...

Néanmoins, si des indicateurs existent déjà « sur étagère » pour un enjeu il peut être intéressant de s'en inspirer pour formuler le résultat attendu lié à l'OLT.

### Comment définir la tendance souhaitée (III) et le résultat attendu (IV) ?

La tendance souhaitée peut être identifiée en déterminant si l'enjeu exprime ou non ses pleines potentialités :

- **Identification des facteurs influençant de façon positive ou négative l'enjeu en différenciant ceux qui s'expriment à l'échelle de l'ENP ou à une échelle globale.**
- **Comparaison de la situation actuelle avec une éventuelle situation de référence (optimale / historique) et analyse des tendances récentes.**

L'absence de connaissance (par exemple sur les tendances d'évolution) peut rendre l'adoption d'un OLT précis difficile ; par défaut, il est souvent mentionné « maintien » ou « amélioration ». Cela se traduira par des principes d'action d'acquisition de connaissance qui pourront conduire à une redéfinition ultérieure de l'OLT.

A l'inverse, l'ambition politique (portée par les acteurs ou les services de l'état) peut parfois se passer d'une référence scientifique précisément établie en termes de cible à atteindre : approche pragmatique

- si les acteurs en expriment la volonté ou si les services de l'état le défendent, il est possible d'afficher un OLT ambitieux de restauration qui se traduira par des actions de réduction locale des pressions et un travail scientifique pour préciser les causes de déclin.

De même, la définition d'un OLT peut permettre, **au cas où les leviers d'action se situent hors de l'ENP et dépendent d'autres politiques publiques**, une transmission de cet objectif à ces opérateurs.

Le résultat attendu est une décision de l'instance de gouvernance qui fait intervenir :

- **La responsabilité de l' ENP dans le maintien de l'enjeu à une échelle plus large.**

- La hiérarchisation des enjeux au niveau de l'ENP
- Les résultats attendus déjà définis par d'autres documents de gestion ou schémas existants sur le territoire (SAGE, SCOT...)

## Bibliographie

RNF & AAMP, 2013. La démarche d'évaluation au cœur des plans de gestion. Livret – Guide d'accompagnement pour l'intégration du tableau de bord des AMP au guide méthodologique des plans de gestion des RN

RNF, CHIFFAUT A., 2006. [Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. MEED/ATEN, Cahiers Techniques n°79 : 72 p.](#)

CEN L-R, 2013. RNR des Gorges du Gardon, Plan de gestion – partie B : Gestion.

Plan de gestion TM 71.

ECOTER, 2011. [Guide d'élaboration du plan de gestion en Seine-Saint-Denis. Conseil Général Seine St-Denis](#)

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'ATEN